



INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CSFPT EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2022

Des mesures d'urgence insatisfaisantes : La CFDT s'abstient et demande une concertation de fond.

À Paris
20 juillet 2022

Le conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) s'est réuni autour de deux projets de décrets sur l'organisation des carrières et les dispositions indiciaries applicables à certains cadres d'emplois de la catégorie B.

Les nouvelles mesures réduisent la durée de carrière de 4 ans pour les grades B1 et B2 (30 ans à 26 ans) et revalorisent uniquement les 4 premiers échelons du B1 et le 2ème échelon du B2. Malheureusement, comme pour les catégories C, ces dispositions laissent sur le bas-côté le 3ème grade. Force est de constater que la diminution de la durée de carrière dans ces grilles entraîne un tassement dénoncé depuis de trop longues années dans cette assemblée. Les agents atteindront plus rapidement l'échelon sommital sans nécessairement pouvoir accéder au grade supérieur par la suite, et donc stagneront plus rapidement. Ce tassement ne permet ni un début de carrière à la hauteur des recrutements et diplômes requis, ni une évolution de carrière correcte et encore moins un début de carrière attractif !

Le récent rapport sur « l'attractivité de la fonction publique territoriale » a objectivé le fait que la fonction publique est de moins en moins attirante. Les vacances de postes diffusés les CDG n'ont jamais été autant élevées et en sont un exemple concret.

Aujourd'hui il devient urgent d'engager une concertation de fond pour qu'une revalorisation structurelle s'engage pour une rémunération plus juste. La CFDT refuse que les primes prennent davantage d'importance dans la rémunération car ce système est injuste, pénalise le montant de la retraite, nuit à l'attractivité, compense mal des conditions de travail parfois à la limite de la décence et freine la mobilité entre les fonctions publiques voire entre collectivités.

La CFDT demande un travail sur les échelons de rémunération pour l'ensemble des catégories car ces injustices ne seront pas réparées par les mesures d'urgence proposées aujourd'hui, ni par l'augmentation du point d'indice. Il faut, sans attendre, accélérer les carrières et pas uniquement sur les 5 premières années car les agents recrutés bénéficient souvent de reprises de leur carrière précédente dans le privé ou le public.

La CFDT souhaite également travailler sur les indices sommitaux. Les décrets proposés ici permettent d'arriver plus vite au dernier indice mais condamne les quinquagénaires à une stagnation de leur rémunération sans perspective d'évolution (contrairement à l'âge de départ à la retraite qui lui semble vouloir évoluer contre l'avis unanime des organisations syndicales...).

SERVICE DE PRESSE

Tél : 07 87 23 19 92
vgregoraci@interco.cfdt.fr

Virginie GREGORACI
Secrétaire fédérale

Tél : 06 38 78 01 86
bouviers@cfdt-fspc.fr

Sébastien BOUVIER
Secrétaire fédéral

INTERCO.CFDT.FR

La fédération Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.